

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 448

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Aubert, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Levy, M. Masson, M. Viala,
M. Straumann, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 7

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« est »

les mots :

« n'est pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à interdire le recours à la procédure de législation par voie d'ordonnance sur un sujet qui va influencer sur la vie de millions de Françaises et Français.